



CONSEIL
DE QUARTIER

Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

Procès-verbal de la onzième assemblée du Conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire tenu le 7 décembre 2010, à l'École des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase situé au 3, ruelle des Ursulines, à 19 h.

PRÉSENCES :

M.	Benoît Bossé	Vice-président
M ^{me}	Margo Ménard	Administratrice
M.	Louis-Jean Rousseau	Administrateur
M ^{me}	Françoise Sorieul	Trésorière
M ^{me}	Michelle Doré	Administratrice
M ^{me}	Émilie-Jennifer Desbiens	Administratrice
M.	Gilles Dufour	Administrateur (à partir du point 06)
M ^{me}	Michèle Gagnon	Secrétaire
M ^{me}	Anne Guérette	Conseillère municipale

Il y a quorum.

ABSENCE :

M.	Denis L'Anglais	Président
----	-----------------	-----------

AUTRES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES :

M.	André Martel	Arrondissement de La Cité-Limoilou
M	Jacky Rioux	Secrétaire de rédaction
M	Richard Marchand	Arrondissement de la Cité-Limoilou
M	Laurent Saint-Jacques	Arrondissement de la Cité-Limoilou

Outre les noms énumérés ci-dessus, neuf personnes assistaient à cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

10-11-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
10-11-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
10-11-03	Fonctionnement du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none">• Suspension de l'assemblée et ouverture de l'assemblée des membres	19 h 05
10-11-04	Parc de l'Esplanade, jeu d'eau <ul style="list-style-type: none">• Présentation, questions et commentaires	19 h 20
10-11-05	Procès-verbal du conseil d'administration du 17 novembre 2010 et d'une assemblée spéciale tenue les 29-30 novembre <ul style="list-style-type: none">• Adoption• Affaires découlant des procès-verbaux	19 h 40
10-11-06	Comité circulation <ul style="list-style-type: none">• Rapport d'étape et recommandation	19 h 55
10-11-07	Période d'information réservée à la conseillère municipale	20 h 25
10-11-08	Période de questions et de commentaires du public	20 h 35
10-11-09	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Paiement du secrétaire de rédaction (résolution)• État des revenus et dépenses	20 h 45
10-11-10	Correspondance <ul style="list-style-type: none">• <i>Lettres transmises</i><ul style="list-style-type: none">○ Comité des citoyens du Vieux-Québec, lettre de félicitations et d'appui pour les États généraux du Vieux-Québec, 22 novembre 2010• <i>Communications écrites reçues</i><ul style="list-style-type: none">○ Politique d'encadrement des grands événements, Étienne Talbot, Bureau du développement touristique et des grands événements, 19 novembre 2010	
10-11-11	Divers <ul style="list-style-type: none">• Consultations publiques à venir et calendrier (déplacer l'assemblée du 18 janvier au 12 janvier)• 111, rue Sainte-Anne• Dérogation mineure, 125 rue Dalhousie• Assemblée annuelle : rapport annuel• Plan d'action du conseil de quartier	
10-11-12	Levée de l'assemblée	21 h

10-11-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Bossé, vice-président, procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h.

10-11-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- *Adoption de l'ordre du jour*

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MARGO MÉNARD DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité.

10-11-03 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

- *Suspension de l'assemblée et ouverture de l'assemblée des membres*

Afin de permettre l'ouverture de l'assemblée spéciale des membres, les membres du conseil d'administration conviennent de suspendre l'assemblée du conseil d'administration.

10-11-04 PARC DE L'ESPLANADE, JEU D'EAU

- *Présentation*

MM. Richard Marchand et Laurent Saint-Jacques, de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire, comme convenu à la réunion du conseil du 17 novembre dernier, présentent le projet de jeu d'eau au parc de l'Esplanade. M. Marchand rappelle que la transformation des pataugeoires en jeux d'eau fait partie des orientations de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou. Il mentionne que la Ville souhaitait un projet plus sobre pour le parc de l'Esplanade en harmonie avec le paysage historique du Vieux-Québec. Des esquisses sont présentées au public.

À l'aide d'esquisses du jeu d'eau, M. Marchand indique que des jets d'eau seront intégrés au sol et qu'aucune structure hors-sol n'est prévue. Une séquence informatisée contrôlera les jets et la séquence sera d'une durée de deux minutes. Les jets fonctionneront à l'aide d'une borne d'activation par détecteur de mouvements. Le revêtement au sol sera en béton coloré à l'aide d'un traitement à la peinture antidérapant. L'entretien sera fait quotidiennement par un organisme de loisir.

- *Questions et commentaires*

Eau : Le jeu d'eau utilise de l'eau potable et celle-ci n'est pas recyclée.

Jeu d'eau à la baie de Beauport : Pour expliquer la différence de grosseur, il est précisé que le jeu d'eau de la baie de Beauport est un équipement récréatif régional alors que celui du parc de l'Esplanade est un équipement de quartier.

Caractère définitif du projet : Le projet n'est pas définitif, des modifications peuvent être apportées au nombre de jets d'eau, à l'ajout ou non de bancs, etc.

Mobilier urbain, éclairage : En considérant le budget, l'Arrondissement examinera la possibilité d'ajouter des bancs style Vieux-Québec et l'intégration d'éclairage au sol, comme au parc Berthelot dans Saint-Jean-Baptiste. Il est suggéré de prévoir des bancs à l'ombre pour les parents qui attendent leurs enfants. Les discussions sur l'aménagement sont à faire.

Jets d'eau : Il est suggéré de varier les jets d'eau afin de répondre à toutes les clientèles (jeunes enfants et adolescents).

Toilette : La toilette publique sera accessible directement de l'extérieur.

Réalisation : Les travaux d'aménagement dureront huit semaines et seront effectués à l'automne 2011. Le jeu d'eau sera fonctionnel au printemps 2012.

Parc Canada et Commission d'urbanisme : Le projet sera présenté aux deux instances.

Inauguration : Il est suggéré que le jeu d'eau soit inauguré durant la fête des voisins de juin 2012.

D'une manière générale, les participants se montrent favorables au projet de jeu d'eau proposé par la Ville. Son caractère sobre est apprécié et l'on estime que l'animation du lieu sera davantage assurée par les enfants que par des structures qui pourraient ne pas être en harmonie avec l'environnement historique du Vieux-Québec.

10-11-05 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2010 ET D'UNE ASSEMBLÉE SPÉCIALE TENUE LES 29-30 NOVEMBRE

- *Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2010*

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MARGO MÉNARD DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS-JEAN ROUSSEAU, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 17 novembre 2010.

- *Adoption du procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil d'administration tenue les 29 et 30 novembre 2010*

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MICHÈLE DORÉE DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration tenue par voie électronique les 29 et 30 novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité.

- *Affaires découlant des procès-verbaux*

Aucune affaire n'est traitée.

10-11-06 COMITÉ CIRCULATION

- *Rapport d'étape et recommandation*

M. Benoît Bossé présente le rapport dans lequel 39 problématiques ont été précisées. Il mentionne qu'une fois le rapport adopté par le conseil d'administration, celui-ci sera transmis à l'Arrondissement pour analyse et recommandations. Le comité se réunira à nouveau avec les fonctionnaires de la Ville afin de recevoir les résultats de l'analyse. Par ailleurs, en ce qui a trait au stationnement sur rue, les membres du conseil d'administration et le public sont invités à identifier les endroits où ils estiment que des espaces de stationnement pourraient être ajoutés pour les résidents, notamment les zones de débarcadères qui ne sont plus utilisés ou des parcomètres localisés dans des zones résidentielles. Ces informations seront transmises à l'Arrondissement qui en fera l'analyse.

En ce qui a trait au rapport, M^{me} Margo Ménard demande de modifier le rapport à la ligne 24 sur la révision du stationnement sur rue. Ainsi, en considérant le secteur du Cap-Blanc où la situation du stationnement sur rue est acceptable, elle suggère de préciser dans la colonne des solutions que la solution proposée touche essentiellement « les zones où la situation s'avère réellement problématique ».

- *Adoption du document produit par le Comité sur la circulation et transport*

Résolution CA-10-62

Adoption du rapport sur la circulation et le transport

Considérant l'orientation 4 du plan directeur de quartier « Augmenter l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture pour l'ensemble des clientèles » et les actions qui en découlent;
Considérant qu'à la suite de la participation du directeur de la division du transport à l'assemblée du 29 septembre 2010, il a été précisé que la Ville procéderait à l'analyse des problématiques spécifiques en matière de circulation et de stationnement plutôt qu'à l'élaboration d'un plan de circulation;
Considérant le rapport du comité du conseil de quartier sur la circulation et le transport;

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M. GILLES DUFOUR, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier adopte le rapport du comité sur la circulation et le transport tel que modifié et qu'il transmette ce rapport à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou pour analyse et recommandations.

Adoptée à l'unanimité.

10-11-07 PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE À LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

M^{me} Anne Guérette félicite les nouveaux membres du conseil d'administration. Par la suite, elle donne les informations suivantes :

Résidence de tourisme : Elle a rencontré le nouveau directeur de l'Arrondissement M. Djamil Moussaoui et lui a demandé qu'une carte soit produite afin d'identifier le potentiel de développement des résidences de tourisme dans les zones mixtes. Par la suite, cette carte pourra l'aider, ainsi que le conseil de quartier, à faire des recommandations concernant le resserrement de la réglementation sur le développement de la résidence de tourisme, le cas échéant. La carte devrait être disponible à la fin janvier ou au début de février.

Embellissement des stationnements municipaux du Cap-Blanc : Elle souhaite réactiver ce dossier en février prochain. M^{me} Margo Ménard se montre disposée à participer à la réflexion sur ce sujet.

Marché du Vieux-Port : Le Plan triennal d'immobilisation (PTI) de la Ville de Québec prévoit un investissement de 1,5 million de dollars pour amorcer le projet de rénovation du Marché du Vieux-Port. Le projet en est à l'étude des besoins, il est trop tôt pour préciser si le marché sera ouvert pendant les travaux. Par ailleurs, considérant que dans le cadre de plusieurs activités qui ont lieu au bassin Louise durant l'été on installe une tente (salon des artisans, festival de la bière), elle suggère d'intégrer au nouveau marché une toile escamotable pour ce type d'activités. Un membre du conseil demande de faire attention à l'ajout de manifestations festives dans ce secteur. Actuellement, ces événements engorgent le marché. D'autre part, afin de tenir compte de l'heure à laquelle les travailleurs terminent la journée de travail, un autre membre suggère que le marché ferme à 17 h 30 au lieu de 17 h.

Bassin Louise : Initié par la Société des gens de baignade, qui travaillent sur le dossier depuis plusieurs années, l'idée d'un débat sur l'avenir du bassin Louise reçoit maintenant l'appui de 8 des 9 conseils de quartiers de l'Arrondissement. Elle suggère que ce débat se tienne dans le cadre du colloque Cohabitation Port-ville. La table des présidents des conseils de quartier devrait discuter de ce sujet à sa prochaine rencontre. Elle souhaite que les élus de l'Arrondissement lancent le débat sans attendre le conseil municipal.

Les Jardins de l'Hôtel de ville : M^{me} Guérette montre son désaccord concernant le projet de miroir d'eau que prévoit faire la Ville sur le terrain de l'Hôtel de ville. Elle demande que la Ville consulte les citoyens. Elle souhaite davantage un projet en lien avec la fonction de l'Hôtel de Ville, la maison des citoyens de Québec. Ce lieu doit être animé, vivant et un lieu de rassemblement.

Stationnement de l'hôtel de ville : La Ville a économisé 3 millions de dollars sur le coût de réfection du stationnement de l'hôtel de ville. Dans les suites des états généraux du Vieux-Québec, elle suggère que ce montant soit utilisé pour consolider la fonction résidentielle, notamment, en l'affectant à un programme pour le logement sur la rue Saint-Jean.

10-11-08 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

RTC, déserte du Vieux-Québec : M. Gilles Dorion, résident de la rue des Remparts depuis 12 ans, fait état de la déficience du transport en commun dans le Vieux-Québec. Cette situation est d'autant plus déplorable qu'actuellement les services comme les cliniques médicale et dentaire et d'épicerie n'existent plus dans le quartier. N'ayant pas d'automobile, il lui faut utiliser le transport en commun pour avoir accès aux services. Toutefois, le retrait des circuits 3, 7 et 11 en dehors des heures de pointe est problématique. De plus, compte tenu de l'affluence des travailleurs et des touristes, il est pratiquement impossible de monter dans un écolobus durant la saison estivale. Par ailleurs, la nouvelle

organisation du transport en commun dans le Vieux-Québec oblige à faire un transfert, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le temps de déplacement s'en trouve augmenté. Enfin, il indique que ses commentaires sont partagés par des employés des Ursulines, du magasin Simons et des Artisans du Canada. Des membres du conseil soulignent que l'utilisation de l'écolobus est difficile durant la saison estivale et que les résidents n'ont pas été pris en considération dans la planification de ce moyen de transport. On indique que le problème est davantage lié au nombre d'écolobus qu'à autre chose et que la question de l'écolobus fait partie des problématiques identifiées au rapport sur la circulation et le transport. À l'origine, l'écolobus fut créé pour offrir une alternative à l'utilisation des autobus touristiques. La conservation du parcours 7 en dehors des heures de pointe serait peut-être une solution.

Vitesse sur la rue des Remparts : En réponse à une question sur ce sujet, il est précisé que cette problématique est identifiée au rapport du comité sur le stationnement et le transport.

10-11-09 TRÉSORERIE

• *Fonctionnement du conseil d'administration*

À la suite de l'élection de nouveaux membres au conseil d'administration et au fait que le poste de trésorier est vacant, les membres du conseil procèdent à la nomination du trésorier. Puisque M^{me} Françoise Sorieul, secrétaire, fait part de son intérêt pour le poste de trésorière et que le cumul des fonctions n'est pas permis selon le règlement, elle démissionne à titre de secrétaire du conseil.

Résolution CA-10-63

Nomination au poste de trésorière

Considérant la candidature de Mme Françoise Sorieul;

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} MICHÈLE DORÉ, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier nomme M^{me} Françoise Sorieul trésorière du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution CA-10-64

Nomination au poste de secrétaire

Considérant la candidature de M^{me} Michèle Gagnon;

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} MARGO MÉNARD, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier nomme M^{me} Michèle Gagnon trésorière du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution CA-10-65

Modification des signataires des effets bancaires du conseil de quartier

Considérant que l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier sont le président, la secrétaire ou la trésorière;
Considérant la nomination de M^{me} Michèle Gagnon à titre de secrétaire;
Considérant la démission de M. Pierre de Billy, trésorier.

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} MARGO MÉNARD IL EST RÉSOLU de nommer M^{me} Michèle Gagnon, secrétaire, signataire des effets bancaires du conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire et de retirer M Pierre de Billy de la liste des signataires. M^{me} Gagnon s'ajoute à la liste des personnes autorisées à signer, c'est-à-dire M. Denis L'Anglais, président et M^{me} Françoise Sorieul, trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

- *Païement du secrétaire de rédaction*

Résolution CA-10-66

Païement du secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MARGO MÉNARD DÛMENT APPUYÉE PAR M. GILLES DUFOUR, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier autorise le paiement de 75 \$ à M. Jacky Rioux pour le secrétariat de rédaction du procès-verbal du 7 décembre 2010 du Conseil de quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire.

Adoptée à l'unanimité.

- *État des revenus et dépenses*

M^{me} Sorieul mentionne que le solde du compte du conseil de quartier est de 1175 \$ en date du 30 novembre 2010.

10-11-10 CORRESPONDANCE

- *Lettres transmises*

- Comité des citoyens du Vieux-Québec, lettre de félicitations et d'appui pour les États généraux du Vieux-Québec, 22 novembre 2010

- *Communications écrites reçues*

- Politique d'encadrement des grands événements, Étienne Talbot, Bureau du développement touristique et des grands événements, 19 novembre 2010. M. Benoît Bossé mentionne que ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée. Par ailleurs, en prévision de la rencontre de M. L'Anglais avec M. Talbot, il invite les membres du conseil à faire parvenir leurs commentaires à M. L'Anglais. M. Bossé transmettra un courriel sur ce sujet aux membres.

10-11-11 DIVERS

Consultation publique à venir, dossier du 111, rue Sainte-Anne et calendrier : M. André Martel remet la fiche synthèse concernant le dossier du 111, rue Sainte-Anne et rencontrera les nouveaux membres du conseil d'administration après l'assemblée afin de leur expliquer le déroulement de la consultation publique. Par ailleurs, puisque M^{me} Michèle Doré est la requérante dans ce dossier, celle-ci ne siègera pas au conseil d'administration durant la consultation publique. Toutefois, comme requérante, elle pourra assister à la consultation, répondre aux questions et donner des précisions sur son projet. D'autre part, puisque M^{me} Doré sera absente pour une période prolongée à partir du 15 janvier prochain, les membres conviennent de tenir l'assemblée de consultation le 12 janvier. Un carton d'information sera distribué porte à porte dans les zones concernées pour annoncer cette consultation. Le maintien de l'assemblée du 18 janvier sera décidé à l'assemblée du 12 janvier prochain.

Résolution CA-10-67

Date de l'assemblée publique de consultation sur le 111, rue Sainte-Anne

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ÉMILIE-JENNIFER DESBIENS, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier se réunisse afin de tenir une consultation publique concernant le 111, rue Sainte-Anne le 12 janvier 2011 et qu'à cette rencontre le conseil détermine s'il maintient l'assemblée du 18 janvier.

Adoptée à l'unanimité.

Dérogation mineure pour le 125, rue Dalhousie : La consultation publique de l'Arrondissement sur ce sujet aura lieu le 13 décembre prochain.

Assemblée annuelle : M. Martel mentionne que l'assemblée annuelle se déroulera le 15 mars 2011. Il remet aux membres la table des matières du rapport annuel de l'année 2009 et précise les points dont le contenu relève directement du conseil. Le rapport annuel de l'année 2009 est disponible sur internet.

Plan d'action du conseil de quartier et liste des grands événements : Le plan d'action et la liste des grands événements sont remis aux membres.

Canal Vox : À la demande de M. Denis l'Anglais, M. Benoît Bossé mentionne qu'il a répondu à une demande d'information de Canal Vox. Il a fait état des principaux dossiers du conseil de quartier qui pourrait éventuellement faire l'objet d'un débat ou d'information à l'émission Agora. Les dossiers suivants ont été mentionnés : PPU colline Parlementaire, les mémoires déposés (plan de mobilité durable, politique culturelle), les grands événements, le déneigement.

10-11-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée par M. Benoît Bossé à 20 h 50

Benoît Bossé
Vice-président

Michèle Gagnon
Secrétaire